



Monsieur Éric CARON DGIS 6, rue de Madrid 95747 Roissy CDG Cedex

Roissy, le 22 juin 2020

Monsieur le Directeur,

Vous nous avez informés la semaine dernière de l'arrêt de la procédure MCPT4 à compter du 1^{er} juillet.

Nous sommes très surpris de cet arrêt total et brutal alors même que cette procédure a été mise en place de manière progressive en fonction de l'évolution de l'épidémie dans le monde.

Certes, le virus semble reculer en France mais les PNC sont amenés à se rendre partout dans le monde et notamment dans des pays où l'état de la pandémie est encore à un stade critique.

Vous avez su adapter nos process et répondre à l'inquiétude légitime des PNC tout au long de cette crise alors pourquoi revenir en arrière de façon si radicale ?

De plus, vous vous étiez engagé à ce que l'arrêt du MCPT4 fasse l'objet d'un consensus entre toutes les organisations syndicales. Or, vous vous êtes contenté d'une information unilatérale aux responsables de ces organisations.

Nous vous demandons donc de convoquer une réunion dans les meilleurs délais afin que nous puissions envisager une solution concertée.

Dans cette attente,

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en mes respectueuses salutations.

Flore ARRIGHI

Présidente de l'UNAC



